

Débat « Université-emploi »

Le Recteur de l'Académie de Nice, chancelier des Universités et les Présidents de l'université de Nice-Sophia-Antipolis et de Toulon Var Sud ont organisé en étroite collaboration une journée de débat, le 31 Mai 2006 dans chacune des Universités.

A – Préparation et organisation

Un Comité de pilotage composé de personnels du rectorat et de l'Université a défini :

- un cadrage unique de la manifestation se déroulant sur deux lieux sous la double autorité du Recteur et du Président de l'Université ;
- les personnalités qui interviendraient ;
- la liste des invités.

L'Université avait ouvert sur son site la possibilité de faire connaître points de vue et propositions sur le thème du débat Université –emploi. La contribution modeste est sans doute due à la période des examens et partiels ; en revanche la participation au débat est très satisfaisante : 220 personnes à Nice et 95 à Toulon.

B – Déroulement de la journée

a) – séance plénière

Dans les deux Universités la journée a commencé par une présentation du cadre politique de ce débat par le Président de l'Université à Nice et par le Recteur à Toulon.

L'Office Régional des Métiers et le CEREQ avaient préparé en commun une intervention à deux voix à partir du suivi de « génération 98 » et d'une étude plus régionale sur la problématique de l'insertion des étudiants.

Une présentation rapide en plénière des trois ateliers introduisait les débats sur des thèmes proposés : information, orientation et insertion professionnelle ; la professionnalisation des études dans le cadre du LMD ; l'apprentissage et le développement de l'alternance.

b) – ateliers - organisation

Chacun des ateliers était co-animé par un enseignant-chercheur et une personnalité du monde socio-économique. Des interventions ciblées d'enseignants chercheurs, de professionnels et d'étudiants lançaient des débats avec la salle où se trouvaient aussi bien des personnels de l'Education nationale, de l'Université, des entreprises et des étudiants.

- ateliers – contenu

Les échanges ont dépassé le cadre des constats pour aborder des expérimentations dont des propositions plus générales pouvaient être dégagées et présentées lors de la synthèse qui s'est déroulée en présence du Président de l'Université à Toulon, du Recteur et du ministre délégué à l'enseignement supérieur à Nice et des élus.

- ateliers – ambiance

Sur les deux sites les échanges ont été riches et les participants, quelle que soit leur fonction se sont montrés satisfaits de l'initiative et du déroulement de la manifestation qui aura des retombées concrètes puisque le comité de pilotage doit se réunir fin juin et choisir quelques axes qui permettront d'expérimenter à partir de la rentrée 2006 des actions de liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

C – les axes majeurs

Les axes majeurs, socles de cette liaison sont au nombre de huit :

- **mettre en œuvre, dès le lycée et pendant le cursus universitaire, les conditions de l'élaboration d'un projet de formation et d'insertion qui évoluera tout au long des études ;**

« mieux arrimer » le lycée et le post-bac pour faciliter le choix de parcours des élèves, notamment pour leur orientation entre les CPGE, les STS, les IUT, les Ecoles, et les autres formations universitaires (gérer entre le bac – 2 et le bac + 3) ;

le lycée ne doit pas être considéré uniquement comme la fin du cursus secondaire s'achevant par le bac. Il doit être aussi conçu dans une optique d'entrée dans l'enseignement supérieur ;
- ouvrir des modules transversaux dont les contenus correspondraient à des invariants nécessaires à l'insertion ;
- mettre en place au moins un référent universitaire par lycée, véritable personne ressources pour la connaissance de l'Université ;
- valider les compétences acquises en cours de formation ou lors d'expériences diverses dont les stages et les activités associatives et mieux prendre en compte dans leur cursus, l'engagement des étudiants dans ce domaine.

également, mieux reconnaître l'investissement des universitaires en matière d'insertion professionnelle ;
- améliorer la communication entre l'Université et l'entreprise ;
- créer une structure de suivi des étudiants, de leur parcours et de leur insertion ;
- développer la mobilité grâce au renforcement de l'apprentissage des langues et à la reconnaissance des parcours internationaux avec l'EUROPASS ;
- former les maîtres d'apprentissage et valider ces formations dans le cadre de leur parcours professionnel.

La collaboration sans faille entre le Rectorat et les Universités pour l'organisation de cette journée aura eu comme premier résultat de poser le principe d'un partenariat indispensable à développer en faveur des élèves et des étudiants.

Synthèse des débats

1 – Mettre en œuvre, dès le lycée et pendant le cursus universitaire, les conditions de l'élaboration d'un projet de formation et d'insertion qui évoluera tout au long des études :

Préalable à l'entrée à l'Université, il est nécessaire que l'élève élabore son projet professionnel. Ce projet étant susceptible d'évoluer pendant le cursus universitaire, il y a lieu de mettre à disposition de l'information sur les possibilités de débouchés par filières. Un capital horaire tant en lycée qu'en L1 et L2, sous forme de modules permettrait aux élèves et étudiants de s'approprier les informations pour un faire leur projet.

Il faudrait aussi mettre en place un dispositif d'inscription commun post-bac entre les STS, les IUT et les CPGE.

Une initiative dans le supérieur est à souligner : le Collège de l'Ecole Doctorale de l'Université de Nice-Sophia Antipolis a mis en place en 2006 des ateliers de construction du projet professionnel, destinés aux étudiants en thèse en collaboration avec le centre de bilan de compétences de la Chambre de commerce et d'Industrie de Nice. Cette initiative a rencontré un vif succès, prouvant ainsi que la démarche correspondait à une véritable attente de la part des doctorants.

2 – Ouvrir des modules transversaux dont les contenus correspondraient à des invariants nécessaires à l'insertion :

Développer la transversalité par la création d'enseignement de base de type invariants en : droit, économie, langues vivantes, communication ... présents dans tous les types de cursus.

Par ailleurs, les acteurs gagneraient à mieux communiquer sur les apports spécifiques de chaque discipline et sur les compétences transversales développées en cours de formations.

Enfin, il est demandé aux étudiants de mieux s'adapter à des environnements en évolution, d'acquérir des méthodes d'apprentissage, de savoir se documenter sur des sujets divers, d'apprendre à analyser et résoudre des problèmes, d'acquérir des méthodologies (statistiques, méthodes en rédaction de rapports...) Ce sont des compétences générales qui facilitent l'adaptation, et des savoirs spécifiques dans des disciplines diverses qui favorisent la créativité.

3 – Mettre en place au moins un référent universitaire par lycée, véritable personne ressources pour la connaissance de l'Université :

La liaison enseignement secondaire-enseignement supérieur serait favorisée par la désignation d'au moins un enseignant-chercheur « référent » par lycée.

La mise en place d'un tutorat des étudiants, voire des lycées du cycle terminal par des étudiants de L3 à minima pour un accompagnement et suivi de d'entrée dans la vie étudiante afin d'éviter l'échec.

4 – Valider les compétences acquises en cours de formation ou lors d'expériences diverses dont les stages et les activités associatives :

Il s'agit ici de valider les compétences transférables acquises pendant la formation lors des stages ou des différentes expériences professionnelles ou associatives. Possibilité de prise en compte dans les modalités d'examen ?

Une illustration : le DU « Insertion professionnelle » créé à l'Université de Nice-Sophia Antipolis. L'idée du DU composé d'une formation théorique « à la carte » complétée par un stage en entreprise prend en compte l'importance d'acquérir une double compétence adaptée à la demande du marché de l'emploi. Cette solution ne pourrait-elle pas être insérée à la formation continue, de sorte que les étudiants diplômés (surtout les docteurs) n'aient pas encore à suivre une formation supplémentaire pour finaliser des études déjà très longues ?

5 – Améliorer la communication entre l'Université et l'entreprise :

La communication entre l'Université et les entreprises doit être intensifiée pour déboucher sur un nombre accru de partenariats : pour combler un déficit de communication vers les entreprises, l'Université gagnerait dans un premier temps, à valoriser ses formations (exemple : cérémonies de remise des prix, réseaux des anciens étudiants...) comme le font les Ecoles, puis dans un second temps, à rendre lisible pour l'entreprise son offre de formation et éventuellement faire évoluer les maquettes de formation en fonction des attentes de l'entreprise. Une illustration : l'expérience vécue par un ancien étudiant de l'IUP, devenu manager d'entreprise (Business planner pour l'Europe chez Texas Instruments)

La mise en place d'approches permettant d'associer industriels, universitaires et étudiants au travers d'actions communes de type séminaires, forums, doctorales ou la réalisation d'évènements ou de manifestations culturelles représente également une initiative qui permettrait de renforcer la relation entreprise-université.

Enfin, la création d'entreprises peut être impulsée sous forme ludique : un jeu intitulé : « Créateur d'entreprise » a été réalisé par des étudiants de l'IUT de Saint-Raphaël dans le cadre de la formation dispensée dans le département : « Services et Réseaux de communication ». Le concept est de concevoir un jeu qui pourrait servir de support de formation d'aide à la création d'entreprise.

Dans le domaine de l'apprentissage, on pourrait réfléchir à des modalités adaptées pour l'organisation d'un service interface entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise pour le démarchage et la conclusion de contrats.

6 – Créer une structure de suivi des étudiants, de leur parcours et de leur insertion :

L'objectif est d'avoir un outil permanent (cellule de suivi) permettant de suivre le devenir d'un étudiant sortant de l'Université. Cela passe par une organisation centrale, à l'échelle de l'Université, de suivi des étudiants, organisé sur de longues périodes (3, 5 et 7 ans)

7 – Développer la mobilité grâce au renforcement de l'apprentissage des langues et à la reconnaissance des parcours internationaux avec l'EUROPASS :

La reconnaissance des parcours internationaux et des compétences acquises devient plus lisible avec l'introduction de l'EUROPASS. Ce dispositif permet de favoriser la mobilité des étudiants en leur permettant de réaliser des missions à l'étranger pour des entreprises multi-nationales par exemple.

8 – Former les maîtres d'apprentissage et valider ces formations dans le cadre de leur parcours professionnel :

Intégrer les journées de formation réglementaires dans le cadre de la formation professionnelle continue avec délivrance d'une attestation de stage que le maître d'apprentissage pourrait valoriser voire intégrer dans son Dispositif Individuel de Formation.

Pour ce qui concerne la VAE, il est proposé la simplification des procédures actuellement très lourdes sans altération de la crédibilité des diplômes.